

DÉLIBÉRATION N° 2019 – 19

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTOUT Dominique, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix-huit du mois de février, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de CM en exercice : 18

Nombre de CM présents : 16

Nombre de CM absentes mais représentées : 2

Présents : MM. et MMES BERTOUT Dominique, VITTÉ Laurence, JOUVENAUX Laurent, WARLOP Françoise, GROLEZ Joël, VITTÉ Isabelle, CHOPIN Eric, PREVOT Corinne, BARBET Jean-Claude, PROVINCIAL Claudine, BRIOU Gilles, GETTVERT Patricia, CLOQUET Jean-Michel, GORA Murielle, MORELLE Eric, ARNAUD Robert,

Absentes mais représentées :

- Madame DASNOY Marie-Pierre ayant donné procuration à Madame GORA Murielle.

- Madame DUQUESNE Christelle ayant donné procuration à Monsieur MORELLE Eric.

Madame PREVOT Corinne est nommée secrétaire de séance.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUITE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GOODMAN FRANCE EN VUE D'EXPLOITER UN BÂTIMENT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE BREBIÈRES.

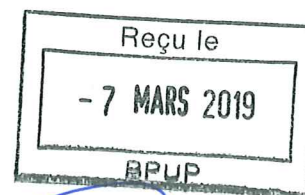
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par un courrier en date du 10 Janvier 2019, la préfecture du Pas-de-Calais a demandé que soit procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral concernant une nouvelle enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire présentée par la Sté GOODMAN France, en vue d'exploiter un bâtiment logistique sur le territoire de BREBIERES. Ce projet concerne la construction d'une plateforme logistique d'une surface totale de 67 610 m² et comprendra une zone d'entrepôt composée de 7 cellules de stockage, 2 bâtiments de bureaux accolés accueillant des locaux sociaux, des locaux techniques.

Cette enquête vient remplacer l'enquête initialement prévue du 21 Janvier 2019 au 21 Février 2019. Il est demandé de porter cette enquête à la connaissance du public et de consulter le Conseil Municipal, pour avis, sur la demande d'autorisation de ladite société (soit dans les 15 jours au plus tard après la clôture de l'enquête) fixé au 7 Mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 15 Voix Pour et 3 abstentions, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation de ladite société.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour copie conforme au registre,



Le Maire,
Dominique BERTOUT,